

Le 17 octobre 2025

# Collèges, agriculture, Pass culture et traité UE-Mercosur sur la table des élus du Département

Les conseillers départementaux se sont réunis vendredi 17 octobre en séance plénière sous la présidence de Xavier Fortinon, pour une réunion dédiée **aux collèges**. Une séance plénière qui a aussi donné l'occasion aux élus d'acter **deux prises de position politiques fortes**. La première concerne la baisse des crédits du **Pass culture** par l'Etat, la seconde l'**accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur**.

## Collèges

- 4.64 M€ de dotations de fonctionnement attribuées pour l'année 2026

Chaque année, le Département doit notifier aux chefs d'établissement les moyens que leur alloue la collectivité avant le 1<sup>er</sup> novembre, afin qu'ils puissent préparer leur projet de budget pour 2026 : c'est la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Ce 17 octobre les élus ont voté un total de dotations de fonctionnement de **4,64 M€ aux 39 collèges publics landais**. Ces dotations visent à assurer les dépenses inhérentes au fonctionnement général des établissements que son principalement **l'eau, l'énergie, ou encore les dépenses liées à l'entretien et la maintenance des bâtiments**.

A cela s'ajoute le vote d'**un crédit de 115 000 €** pour financer **un dispositif de participation financière de la collectivité aux déplacements des collégiens vers les équipements sportifs**, lorsque leur éloignement par rapport à l'établissement scolaire serait un obstacle au respect du programme de l'éducation physique et sportive.

Enfin, un crédit de **395 000 €** est également prévu pour 2026 afin de faire face à des dépenses non prévisibles au moment de l'élaboration des budgets.

## Contact presse

Solène Méric  
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06  
[presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

infos  
[landes.fr](http://landes.fr)  
[xlandes-info.fr](http://xlandes-info.fr)  
   

En outre, le Département porte aussi une contribution globale aux collèges privés de 1,42 M€ englobant coûts de fonctionnement et de personnel.

#### ➤ Pas d'augmentation du tarif de la restauration scolaire

Concernant la restauration dans les collèges landais, les élus ont choisi **le maintien du tarif abordable de 3 € en 2026, comme en 2024 et 2025**. Un tarif qui couvre 32% du coût réel d'un repas confectionné dans un collège landais, estimé à 9,31 €.

A noter, environ 2 millions de repas sont servis chaque année dans les cantines des collèges landais. 39,7% des produits proposés entrent dans les attendus de la loi Egalim, dont 24,4% de produits biologiques. Une alimentation qui progresse toujours plus en qualité et dont bénéficient 90% des 17 426 collégiens des Landes.

## Agriculture

Après l'annonce par le Gouvernement d'une prise en charge à la baisse du coût du vaccin contre l'influenza aviaire hautement pathogène (passant de 70% à 40%) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, les élus du Conseil départemental des Landes expriment une nouvelle fois leur solidarité avec les éleveurs landais.

Sollicités par les acteurs agricoles sur ce sujet, ils ont voté à l'unanimité un dispositif de prise en charge de 100 % des frais liés à l'application de la troisième dose du vaccin, prodiguée aux animaux restant plus de 12 semaines en élevage. Ce dispositif mobilisera le fonds d'urgences sanitaires et climatiques créé en 2025.

Estimée à 40 centimes par canard -19 centimes pour le vaccin et 21 centimes pour l'administration de la dose par les vétérinaires-, cette troisième dose concerne principalement les productions sous label et les productions fermières indépendantes.

Une décision qui vient appuyer la détermination du Département à soutenir et défendre ses productions locales de qualité à l'image de son opposition affirmée à l'accord commercial envisagé entre l'Union européenne et le Mercosur.

## Motion : « Opposition à l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur »

C'est par un **vote à l'unanimité** que le Département des Landes s'associe à la décision, elle aussi unanime, du bureau de Départements de France de dénoncer dans une adresse au Président de la République Française, la version finalisée de l'accord et ses modalités de vote au sein du Conseil de l'Europe.

En effet, le choix de scinder le texte en 2 parties afin que son volet commercial ne soit soumis qu'à un vote à la majorité qualifiée au Conseil de l'Europe (là où la ratification des accords doit se faire à l'unanimité) inquiète le Département qui souligne par ailleurs que l'Etat français, après s'être opposé à ce projet, semble aujourd'hui sur le point de se positionner favorablement.

Dans le département des Landes, les producteurs de bovins allaitants et de volailles maigres seront particulièrement impactés par ces importations. Les craintes portent tant sur les volumes représentés, avec 160 000 tonnes de viande bovine et 180 000 tonnes de viande de volailles, que sur l'importation de produits concurrentiels ne respectant pas les standards sanitaires et environnementaux nationaux en raison de l'absence de clauses miroirs et de traçabilité.

Cette motion vient rappeler que le Conseil départemental des Landes est historiquement attaché à ses filières d'élevage, notamment sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine, et s'est engagé de longue date pour défendre l'agriculture locale, les circuits-courts de proximité et le savoir-faire des producteurs landais.

## Contact presse

Solène Méric  
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06  
[presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

infos  
landes.fr  
xlandes-info.fr  
   

En synthèse, le Département des Landes rejoint l'association Départements de France dans sa demande au Président de la République de :

- Dénoncer publiquement la scission de l'accord Mercosur et de rétablir pleinement la capacité de la France à utiliser son droit de veto,
- Saisir la Cour de Justice de l'Union européenne afin de vérifier la légalité de cette procédure au regard des engagements environnementaux, notamment les Accords de Paris,
- Garantir la protection de l'élevage français et son modèle familial et herbager, ainsi que le respect de la souveraineté alimentaire, en refusant toute importation compromettant nos exigences sanitaires et environnementales et la compétitivité de nos filières.

**Télécharger (PDF) : [la motion « Opposition à l'accord de l'Union européenne -Mercosur »](#)**

## **Motion « Baisse de crédits du Pass culture : la médiation culturelle en danger »**

### **Votée avec 26 voix pour et 4 abstentions**

Depuis la rentrée 2025, de nombreux collèges et lycées alertent sur la baisse brutale des moyens alloués aux projets d'éducation artistique et culturelle. En cause : le gel de la part collective du Pass culture, décidé par l'État en janvier dernier. Ce gel illustre le sacrifice de la culture sur l'autel d'une politique d'austérité dogmatique menée ces dernières années.

Ce dispositif, essentiel, permettait aux établissements scolaires de financer des sorties au théâtre, des rencontres avec des artistes ou encore des ateliers de pratique culturelle. Sur les 90 millions d'euros initialement prévus, 40 millions seulement ont été effectivement engagés, le reste ayant été bloqué.

Cette décision remet gravement en cause la promesse d'un accès à la culture pour toutes et tous. La part collective du Pass culture constitue en effet un levier essentiel du "100 % Éducation Artistique et Culturelle (EAC)", permettant aux établissements de choisir et financer la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique artistique, et, par conséquent, de favoriser l'acquisition de connaissances culturelles et l'émancipation des jeunes.

Ce dispositif a fait émerger, partout sur le territoire, des propositions de qualité, multipliant les partenariats entre établissements scolaires, structures culturelles, artistes et collectivités.

Or, en restreignant brutalement les enveloppes, l'État fragilise tout un écosystème : les enseignants référents culturels, les artistes intervenants, les théâtres, les compagnies et les structures labellisées qui œuvrent depuis des années à rendre la culture accessible à tous les jeunes.

La réduction des dotations est sans précédent et entraîne des conséquences particulièrement graves : projets suspendus, sorties annulées, enseignants contraints de demander une participation financière – parfois excluante – aux familles. C'est tout un pan de la médiation culturelle qui vacille, au détriment de l'égalité des chances et de la cohésion sociale.

Pour certains établissements, notamment en milieu rural ou périurbain, les frais de transport deviennent un frein supplémentaire, accentuant encore les inégalités sociales et territoriales.

La promesse d'un accès à la culture pour tous les jeunes de France est aujourd'hui gravement compromise.

### **Contact presse**

Solène Méric  
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06  
[presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

infos  
landes.fr  
xlandes-info.fr  
   

Fidèle à son engagement, le Département des Landes agit pour l'accès des jeunes à la culture. Nous faisons vivre la médiation dans les classes et hors les murs : résidences artistiques en collèges, rencontres théâtrales des élèves, parcours d'improvisation, éducation à l'image et au cinéma, et résidences d'écriture ouvertes au public. Nous faisons notre part ; l'État doit faire la sienne.

Le Conseil départemental des Landes alerte :

- le Gouvernement, sur les effets délétères de cette décision pour les élèves, les enseignants et les structures culturelles partenaires
- les collectivités locales, déjà confrontées à la baisse des dotations, qu'elles ne peuvent à elles seules compenser le désengagement de l'État
- les citoyennes et citoyens, sur le risque de voir disparaître, dans les faits, le principe d'égalité d'accès à la culture

En conséquence, le Conseil départemental des Landes :

- réaffirme son attachement à la démocratisation culturelle et à l'éducation artistique et culturelle pour tous les jeunes
- dénonce la baisse des crédits alloués à la part collective du Pass culture et le gel imposé par l'État
- demande au Gouvernement de revoir sa copie dans le cadre du prochain budget, en rétablissant les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Pass culture collectif
- appelle à donner aux établissements scolaires les moyens de faire vivre la médiation culturelle, dans les écoles, les collèges et les lycées
- transmet la présente motion au Premier ministre, à la ministre de la Culture, au ministre de l'Éducation nationale et aux parlementaires du Département.

**Télécharger (PDF) : [la motion « Baisse des crédits du Pass culture : la médiation culturelle en danger »](#)**

#### Contact presse

Solène Méric

Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06

[presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)